

Maire d

Arrondissement de

De *en mil huit cent quarante-huit, à* heure du

ACTE DE MARIAGE d

Agé de ans, né à département
d le du mois de toil
à profession d domicilié
à département d d
à profession d et d domicilié
à département d

N°

Et d
Agé d ans, né à département d domicilié
le du mois d mil de
à département d fille
domicilié à profession d
et d département d

Les actes préliminaires sont 4°

et le tout en forme ; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi Officier public, ainsi que du Chapitre VI du titre V, livre 1^{er}, du Code civil, sur le *Mariage*, concernant les droits et les devoirs respectifs des époux.

Les contractans ont déclaré prendre en mariage, l'un

En présence de domicilié à
département d ans, profession d

De domicilié à
département d ans, profession d

De domicilié à
département d ans, profession d

Et de domicilié à
département d ans, profession d

Après quoi, moi

faisant fonctions d'Officier public de l'État civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies par le mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison communale, et qui a été signé avec moi,

Page vierge
Intermédiaire